

Image not found or type unknown



construction et detachement

Par **cissou13400**, le **01/09/2011** à **15:39**

Nos voisins sont propriétaires d'une parcelle de 4675m² et y ont construit une maison récemment comportant 2 logements ce que permet le POS qui stipule que pour être constructible le terrain doit avoir un minimum de 4000m² de surface.

Nous sommes mitoyens et notre parcelle est de 2200 m²

Mon voisin souhaiterait détacher une partie de sa parcelle de 1800m² pour atteindre les 4000m² requis et construire une maison jumelée avec nous, lui pour y loger sa fille et nous pour y résider?

D'avance merci pour vos réponses.

Cordialement.